

Accompagner, Agir ensemble



PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

2018-2023



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
QUI SOMMES-NOUS ?	2
L'histoire de l'Aapei	2
Les valeurs de l'Aapei.....	3
UN ENVIRONNEMENT QUI ÉVOLUE	5
UN TRAVAIL EN COMMUN	7
UNE TRAJECTOIRE POUR 5 ANS...	9
POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES	10
Participation et citoyenneté.....	11
La famille : parents et aidants	12
Accès à la sante.....	13
Vie Intime Affective et Sexuelle (VIAS).....	14
Sport, loisirs, culture.....	15
Insertion professionnelle et emploi.....	16
Habitat.....	17
Ressources.....	19
Vieillesse.....	20
POUR LES FAMILLES	22
Socialisation	23
Scolarisation	24
Place de la famille dans la prise en soins de la personne handicapée	25
Vie Intime Affective et Sexuelle (VIAS).....	26
POUR LES PROFESSIONNELS	28
Culture d'entreprise associative.....	29
Carrière professionnelle	30
Qualite de Vie au Travail (QVT)	31
Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)	32
POUR L'ASSOCIATION	34
Action associative.....	35
Gouvernance - Quelle gouvernance associative pour demain ?	36
ET MAINTENANT...	37

Le PAG 2018-2023 a été adopté par le conseil d'administration de l'Aapei en date du 22 mai 2018 et présenté à l'assemblée générale le 16 juin 2018.

PRÉAMBULE

L'Aapei de Strasbourg a été créée en 1978 de la volonté d'hommes et de femmes de s'entraider pour permettre à leurs enfants en situation de handicap de grandir et s'épanouir. Cette démarche s'est poursuivie dans un engagement militant pour une société plus solidaire en agissant ensemble pour la construction d'une société inclusive.

En 2018, l'Aapei de Strasbourg fête 40 années d'actions ininterrompues en faveur de la personne handicapée et de sa famille.

Cette année voit également la refonte du Projet Associatif Global (PAG) qui, pour les 5 prochaines années, porte nos ambitions politiques et stratégiques. S'appuyant sur des valeurs fondatrices, il se décline en termes d'objectifs et de priorités d'actions à conduire.

De fait, il constitue LA référence permettant à chacun de se positionner, de se mobiliser avec cohésion autour d'une même dynamique d'action : personnes handicapées, parents, amis, bénévoles, professionnels. Il constitue la base sur laquelle s'articulent tant l'action associative que les projets des établissements et des services.

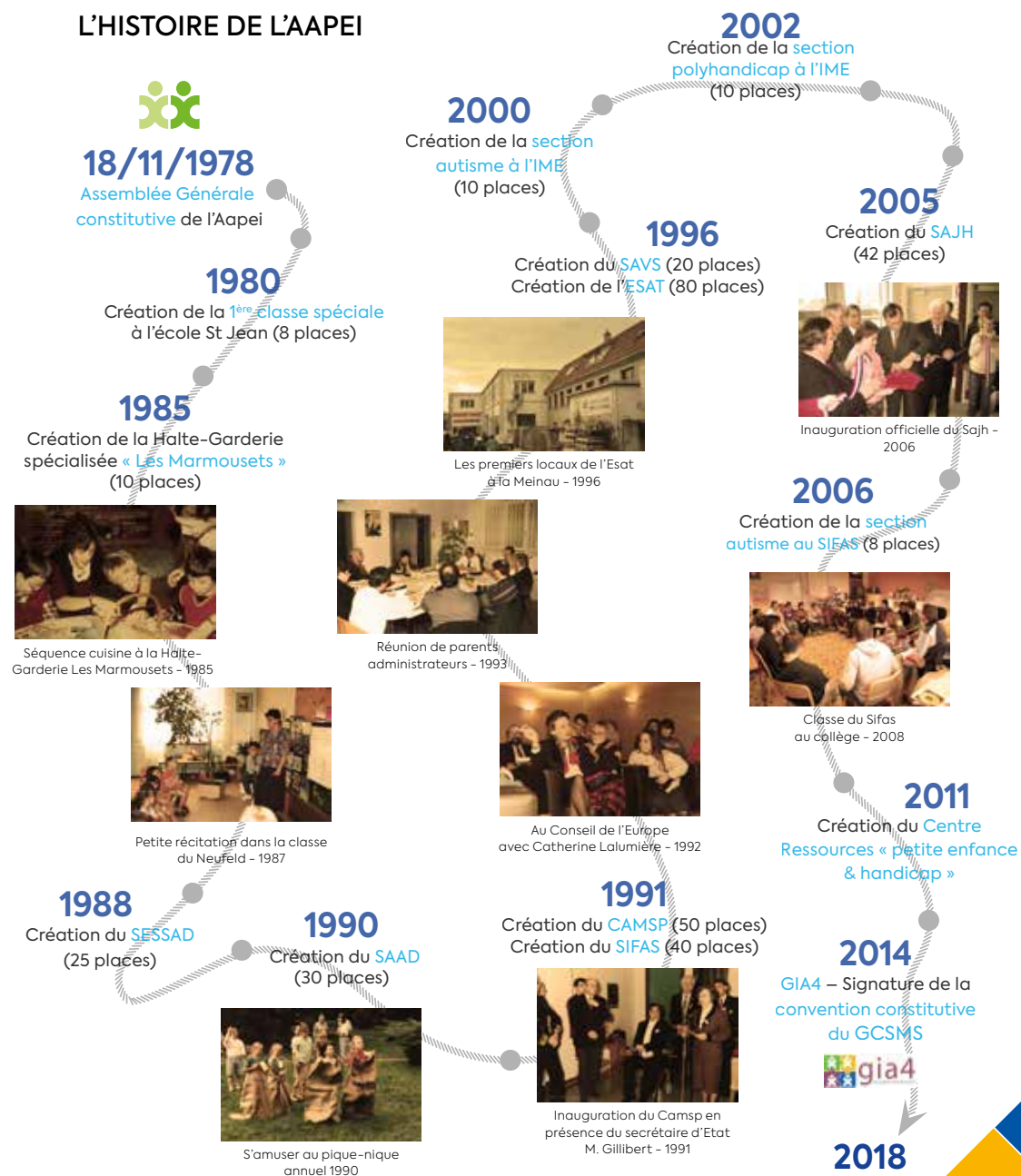
Succédant au PAG 2012-2017, l'élaboration de ce nouveau projet a fait l'objet d'une concertation élargie. Le Conseil d'Administration a souhaité que l'ensemble des forces vives de l'association puissent contribuer tant à l'évaluation des actions déjà entreprises qu'à la projection de nouvelles perspectives.

Autodétermination, inclusion, coopération inter-associative, qualité de vie, développement durable notamment, sont autant de composantes qui étayent les orientations de ce projet. Elles s'inscrivent plus que jamais dans l'expression d'un mouvement parental capable de construire avec les professionnels des complémentarités équilibrées et efficaces au bénéfice des parcours de vie des personnes handicapées.

A présent, il s'agit de respecter le contrat moral que nous prenons avec les personnes handicapées et de passer aux actes, en traduisant dans les engagements des uns et des autres les volontés affichées.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'HISTOIRE DE L'AAPEI



LES VALEURS DE L'AAPEI

Les valeurs de l'Aapei s'inscrivent dans celles du mouvement parental Unapei. Elles reposent sur le socle que constitue la famille au sens le plus large. Celle-ci a son rôle primordial dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion dans la société de la personne handicapée mentale.



Les valeurs de l'association affirment la place de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte handicapé mental comme membre de la communauté des citoyens.

Ces valeurs éthiques reposent sur la satisfaction des besoins vitaux, un accès à la santé, à l'éducation, à la culture, aux loisirs, au travail, à un habitat qui permet une qualité de vie dans un souci constant de respect et de dignité.

ELLES SE DÉFINISSENT POUR LA PERSONNE HANDICAPÉE PAR :

- la reconnaissance de son autonomie,
- la prise en compte de manifestations explicites de son autodétermination,
- le respect de sa dignité et de son intégrité,
- une solidarité tenant compte de sa vulnérabilité.

AINSI, L'ÉTHIQUE SE PENSE COMME :

- la capacité de comprendre un autre point de vue,
- une approche des fonctionnements des établissements au regard des besoins de la personne et de la singularité de son parcours,
- une construction des projets individuels d'accompagnement qui s'établissent pour et avec la personne.



C'est ce que Paul Ricoeur appelle sa « petite éthique », à partir de cette formule :

*« Une vie bonne,
avec et pour autrui,
dans des institutions justes ».*

Extrait de « Soi-même comme un autre » (1990) *Le Seuil*

UN ENVIRONNEMENT QUI ÉVOLUE

Depuis 1995, l'Aapei a élaboré et mis en œuvre des projets associatifs réussis s'inscrivant dans le contexte propre à chaque période. Ils ont permis la mise en œuvre d'actions destinées à :

- conforter les valeurs fondamentales de l'association au bénéfice des personnes handicapées et de leurs familles,
- adapter les réponses et l'organisation à leurs nouvelles attentes dans un environnement évolutif.

PARMI LES ACTIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES...

POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES :

- création de places supplémentaires dans le secteur adulte notamment,
- activités nouvelles au sein des établissements et de l'action associative,
- utilisation croissante des techniques de communication adaptée,
- mise en chantier de la délégation «Nous aussi»,
- démarches menées pour l'accessibilité des personnes handicapées mentales.

POUR LES FAMILLES :

- attention particulière pour l'accueil des nouvelles familles,
- organisation de manifestations permettant rencontres, échanges et information,
- modernisation des outils d'information et de communication.

POUR L'ASSOCIATION :

- développement des actions des commissions bénévolat, communication arts plastiques et expositions photos, actions solidaires,
- lancement de nouvelles commissions et groupes de travail sport adapté, habitat,
- nomination d'administrateurs référents dans chaque établissement,
- création du groupement Gia4 avec d'autres associations,
- recherche de fonds et de partenariats,
- reconnaissance de la mission d'utilité publique en 2015.

Ces nombreuses actions ont été engagées dans le cadre du PAG 2012-2017, avec une complémentarité d'interventions entre bénévoles et professionnels.

Le nouveau Projet Associatif Global s'inscrit dans un contexte économique et social contraint. Les orientations de l'association et les actions qui en découlent devront s'affirmer face aux exigences grandissantes des pouvoirs publics en tenant compte d'un militantisme et d'un engagement bénévole en pleine mutation. Cela implique notamment un besoin d'adaptation de l'association en réponse aux changements des politiques publiques mais également pour satisfaire aux appels à projet dans une logique de mise en concurrence du secteur associatif.

S'AJOUTENT À CES OBLIGATIONS, LA VOLONTÉ POUR L'AAPEI D'APPORTER DES RÉPONSES...

SUR LE PLAN QUANTITATIF :

- par la création de places notamment pour les personnes handicapées sans solution d'accompagnement (1 400 personnes en Alsace).

SUR LE PLAN QUALITATIF :

- en favorisant « une réponse adaptée pour tous » sans oublier les personnes les plus vulnérables et les moins autonomes,
- en intégrant dans nos actions, la montée de la précarisation et le phénomène général du vieillissement,
- en associant pleinement la personne handicapée et la famille à son projet de vie,
- en agissant pour un accompagnement de la personne handicapée au plus près de ses besoins et de ses attentes.

Cela nécessite pour notre association d'évaluer précisément les besoins afin d'élaborer des solutions adaptées voire nouvelles, et d'agir pour réunir les moyens permettant leur concrétisation.

UN TRAVAIL EN COMMUN

Si les statuts exposent la raison d'être de l'association et les fondements de son activité, le Projet Associatif Global (PAG) décline les objectifs et moyens qui orientent ses missions. Sa révision régulière est l'occasion d'évaluer et de réajuster la pertinence et l'actualité des orientations qui guident les actions menées ou à développer.

Le renouvellement du PAG est en lui-même un projet, piloté par une commission qui réunit 5 administrateurs et 2 directeurs.

La démarche de révision du PAG pour la période 2018-2023 a été lancée lors du séminaire des administrateurs en novembre 2016. Un temps d'évaluation des actions prévues dans le PAG 2012-2017 a précédé une réflexion sur les thématiques que l'Aapei se doit de porter au regard du contexte et des enjeux actuels.

À partir de ces travaux, l'articulation du nouveau PAG a été conçue au travers de 3 axes d'orientation et de 3 dimensions d'action.

LES AXES D'ORIENTATION REPRÉSENTENT LES « BÉNÉFICIAIRES » DES ACTIONS MENÉES :

- la personne accompagnée,
- la famille,
- le professionnel salarié.

LES DIMENSIONS D'ACTION INDIQUENT LES « ACTEURS », LIEUX, INSTANCES, OPÉRATEURS :

- l'association,
- les établissements et services,
- le mouvement associatif et parental (Gia4, Unapei).

Afin de donner à cette démarche tout son sens et le maximum d'atouts, la commission a souhaité que les thématiques proposées soient ouvertes à une large concertation des « forces vives » de l'Aapei.

Ainsi, après une présentation aux instances de gouvernance, un recueil des attentes et des propositions a eu lieu de mars à juin 2017 auprès du Conseil d'Administration, des membres des commissions bénévoles, des équipes des établissements, des représentants aux Conseils de la Vie Sociale, de personnes accompagnées.

POUR CHAQUE THÉMATIQUE, IL S'EST AGI DE :

- faire un état des lieux afin de savoir « où nous en sommes, avant de dire où nous voulons aller »,
- expliciter la thématique du point de vue de l'instance consultée,
- proposer des objectifs d'action pour les prochaines années.

La restitution de cette consultation a été faite de manière exhaustive lors du séminaire des administrateurs et des cadres en juillet 2017. L'ensemble des productions a été synthétisée en 17 thématiques regroupant parfois plusieurs approches d'une même problématique.

La commission PAG s'est alors attachée à organiser les productions en articulant présentation du thème, constats, objectifs et actions, tout en restant au plus près des termes utilisés par les groupes de travail. Une relecture complète des fiches « thématiques » a été soumise en janvier 2018 aux administrateurs et aux cadres, à l'issue de laquelle la commission a validé les amendements et finalisé leur rédaction.

Autour des fiches thématiques, le PAG rappelle ou énonce plusieurs éléments structurants qui animent et traversent l'ensemble du projet. S'y trouvent notamment les concepts d'éthique et de bientraitance rattachés aux valeurs de l'Aapei, mais aussi le postulat de la personne handicapée, actrice de son projet de vie, ainsi que la référence à la « philosophie » du mouvement.

Enfin, il convient de rappeler que le PAG s'inscrit dans un contexte et une temporalité. Il n'a pas vocation à reprendre toute l'histoire passée de l'Aapei, ni à s'inscrire dans un futur hypothétique au-delà des 5 ans à venir ; il s'agit d'envisager une « exhaustivité raisonnée », même si elle n'exclut pas une part de rêve... que peuvent entretenir les associations.

**UNE
TRAJECTOIRE
POUR 5 ANS...**



**POUR
LES
PERSONNES
ACCUEILLIES**

PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ

La participation et la citoyenneté des personnes handicapées s'entendent par la reconnaissance des droits et des devoirs de chaque citoyen dans la société avec la même liberté de choix.

Cette reconnaissance doit s'appliquer tant pour le milieu ordinaire que dans les lieux d'accueil et d'accompagnement ainsi qu'au sein des instances associatives. Elle passe aussi par les moyens donnés à la personne handicapée de s'émanciper des adultes qui l'accompagnent.

CONSTATS

Si des actions ont été menées, l'accessibilité des personnes handicapées à la vie citoyenne appelle encore des progrès conséquents.

OBJECTIFS

Promouvoir et développer la participation de la personne handicapée.

Rendre effective l'accessibilité globale pour les personnes handicapées dans le milieu ordinaire, au sein des établissements d'accueil et de la vie associative.

ACTIONS

- accompagner les personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits à l'autodétermination dans le milieu ordinaire, au sein des établissements, vis-à-vis des adultes qui les accompagnent et dans les instances associatives,
- former les personnes accompagnées à l'exercice de leurs droits et à la représentation de leurs pairs,
- poursuivre des actions de formation à l'accessibilité auprès du personnel d'accueil des structures publiques et privées,
- accompagner le fonctionnement de la délégation locale « Nous Aussi »,
- assurer la promotion de la communication « Facile A Lire et à Comprendre »,
- favoriser la participation de personnes handicapées dans des instances de représentation telles que les conseils municipaux d'enfants ou de jeunes.

LA FAMILLE : PARENTS ET AIDANTS

Comme pour tout un chacun, la famille a un rôle primordial à l'égard de la personne handicapée : protection, éducation, socialisation, santé...

CONSTATS

L'avancée en âge des familles génère des situations particulières pour les personnes handicapées.

La modification de la cellule familiale ou sa disparition influe sur les capacités de la personne handicapée à mener à bien son parcours de vie.

OBJECTIFS

Accompagner la personne handicapée afin qu'elle puisse identifier le rôle de chacun des acteurs qui contribuent à son parcours de vie.

Être attentif aux situations familiales particulières afin de prévenir les risques de mal-être de la personne handicapée.

ACTIONS

- établir par un dialogue régulier des accompagnants, les complémentarités entre la famille et les autres acteurs concernés par le parcours de vie de la personne,
- associer les familles et les autres aidants au travail éducatif mené par les professionnels pour prévenir la rupture de lien familial,
- permettre à la personne handicapée de bénéficier d'espaces d'expression au sein de son lieu d'accueil afin qu'elle puisse faire part de ses attentes vis-à-vis de sa famille,
- offrir à la fratrie des espaces d'expression,
- constituer des groupes de réflexion associant personnes accompagnées, familles et professionnels autour de thématiques telles que la VIAS, le parcours professionnel, la scolarisation adaptée, la majorité, l'autonomie, les droits de la personne...

ACCÈS À LA SANTÉ

La personne handicapée rencontre de véritables difficultés à exprimer et gérer seule ses problèmes de santé.

CONSTATS

Environ 70 % des personnes en situation de handicap abandonnent leurs soins⁽¹⁾. Ces personnes sont souvent atteintes de maladies chroniques.

Le coût de la couverture médicale peut constituer un frein au suivi de la santé de la personne handicapée.

L'accueil de la personne handicapée dans les établissements de soins est encore trop souvent inadapté. L'absence ou le manque d'accueil spécifique peut générer des dangers sur le plan du diagnostic et de la dispense de soins adaptés.

OBJECTIFS

Permettre à chaque personne handicapée de bénéficier d'un accompagnement visant à prévenir ses problèmes de santé et lui faciliter l'accès aux soins.

Concevoir le projet d'accompagnement en tenant compte de la situation de santé de la personne handicapée et de son niveau de compréhension.

ACTIONS

- intégrer dans la formation des professionnels des compétences supplémentaires pour repérer les problèmes de santé et améliorer leur prévention,
- retenir comme partie intégrante du projet d'accompagnement le sujet de la santé de la personne accompagnée,
- s'assurer de l'existence d'un suivi médical,
- contribuer aux actions du Mouvement visant à faire évoluer les niveaux de couverture santé des personnes handicapées et leurs capacités financières à y souscrire,
- sensibiliser les professionnels de santé à l'accueil de la personne handicapée,
- promouvoir la « Charte Romain Jacob » pour l'accès aux soins de la personne handicapée,
- recenser les prestataires de santé sensibilisés à l'accueil et aux soins dispensés aux personnes handicapées,
- rendre accessibles les campagnes de prévention aux personnes handicapées.

(1) Source : <http://info-handicap.com/charte-romain-jacob/>

VIE INTIME AFFECTIVE ET SEXUELLE (VIAS)

La Vie Intime Affective et Sexuelle, comme pour tout un chacun, est un facteur d'épanouissement pour les personnes handicapées mentales.

CONSTAT

La prise en compte de la VIAS est un sujet en forte évolution qui reste sensible et qui revêt une importance grandissante pour les personnes handicapées.

OBJECTIFS

Se donner les moyens de soutenir la personne handicapée dans la prise en compte de sa vie intime, de sa vie affective et de sa sexualité.

Appréhender le sujet de la VIAS selon les capacités de compréhension et la vulnérabilité de la personne handicapée.

Développer un consensus équilibré entre la personne handicapée, les professionnels accompagnants et les parents afin de concilier épanouissement et protection.

ACTIONS

- inscrire systématiquement la VIAS dans les projets individuels des personnes accompagnées,
- interroger à tous les niveaux la question des représentations,
- co-construire des outils de formation ou d'information en associant les personnes handicapées,
- organiser des groupes de paroles réunissant les personnes handicapées et des partenaires habilités,
- enrichir les propositions d'activités permettant les rencontres.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE

Le sport, les loisirs et la culture constituent des domaines contribuant à l'éducation, à l'épanouissement et à l'enrichissement de la vie de la personne handicapée.

CONSTATS

Les possibilités à disposition des personnes handicapées sont souvent méconnues. S'y ajoutent des contraintes d'accessibilité et d'accompagnement.

OBJECTIFS

Promouvoir et susciter l'intérêt de chacun pour ces activités « sport, loisirs, culture ».

Permettre aux personnes handicapées d'identifier les lieux d'exercice des activités qui peuvent leur convenir.

Faciliter leur accès et leur pratique.

Favoriser ces activités en milieu ordinaire pour ceux qui le souhaitent.

ACTIONS

- actualiser un état des lieux des possibilités existantes, les développer au sein de l'association ou en externe,
- porter à la connaissance des personnes handicapées et de leurs familles l'ensemble des activités identifiées,
- assurer la pérennité de l'action des commissions associatives dédiées,
- promouvoir des complémentarités d'intervention entre les commissions bénévoles et les établissements,
- développer les activités dans le domaine du sport adapté.

INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI

La question du travail se pose avec une acuité particulière pour les personnes handicapées. L'accès au travail est de plus en plus complexe, tant en milieu ordinaire qu'en milieu adapté. L'enjeu de la formation professionnelle se pose dès l'adolescence.

Travailler, lorsque cela est possible et prend sens pour la personne handicapée, représente plus qu'une source de revenus. C'est un moyen de s'intégrer dans la société mais également de construire son identité propre.

CONSTATS

Le handicap mental revêt diverses formes ; il y a lieu de mettre en place une pluralité de solutions.

Une majorité de personnes handicapées en capacité de travailler est accueillie en milieu protégé.

Les travailleurs handicapés sont exposés à une usure professionnelle qui appelle des adaptations : accompagnements spécifiques, réduction du temps de travail...

OBJECTIFS

Permettre à chaque personne en capacité de travailler d'accéder à une activité professionnelle, en milieu ordinaire ou protégé, afin de contribuer à une vie sociale.

Veiller à ce que le travail protégé puisse assurer une inclusion professionnelle quelle que soit la capacité de travail de la personne handicapée.

ACTIONS

- ouvrir aux personnes handicapées des stages de formation en milieu ordinaire,
- nouer des partenariats pour développer l'accès à des lieux de stage,
- développer les relations avec les entreprises du milieu ordinaire, les entreprises adaptées et le secteur du travail protégé pour accroître et diversifier les donneurs d'ouvrages et les employeurs potentiels,
- proposer aux personnes en capacité de travailler en milieu ordinaire d'y accéder,
- développer les modalités de travail protégé ou adapté en temps séquentiel,
- permettre l'accès au travail protégé des personnes avec autisme,
- préserver l'accueil en ESAT de travailleurs ayant une capacité de travail réduite.

HABITAT

Choisir où l'on souhaite habiter est un droit essentiel ; c'est un élément fort d'identité.

L'habitat doit permettre à la personne handicapée de choisir un lieu de vie dans lequel elle puisse s'épanouir tout en favorisant son autonomie et sa participation à la vie citoyenne, son émancipation et son autodétermination.

CONSTATS

La situation de handicap peut faire obstacle à la mise en œuvre du droit fondamental de disposer d'un logement à soi.

Pour la personne handicapée, le choix en matière d'habitat est limité. Du domicile familial au foyer d'hébergement, les possibilités sont réduites pour prendre en compte tous les besoins et attentes des personnes handicapées.

OBJECTIFS

Prendre en compte les aspirations de la personne, ses capacités et l'accompagnement spécifique nécessaire.

Promouvoir la création d'habitats du plus ordinaire au plus protégé, selon le degré d'autonomie des personnes handicapées.

Concevoir les accompagnements nécessaires et définir les moyens financiers correspondants.

Veiller à ce que les différents types d'habitats ne génèrent pas l'isolement des personnes concernées.

ACTIONS

- recenser les besoins en matière d'habitat en tenant compte de l'autonomie, des capacités et des souhaits de la personne handicapée,
- lister les habitats adaptés afin de les porter à la connaissance des personnes handicapées et de leurs familles,
- constituer un parc de logements dans le cadre d'un dispositif d'habitat regroupé et accompagné,



- renforcer le dispositif d'appartement-relais pour faire face à des situations de transition ou d'urgence,
- mener à terme le projet « résidence séniors »,
- mutualiser des moyens dans le cadre du Gia4 pour la mise à l'étude et la réalisation d'habitats inclusifs adaptés,
- nouer des partenariats avec des organismes et instances compétents en matière de logement social,
- soutenir les familles lors de la constitution d'un dossier d'aménagement du logement ou d'une demande de logement adapté.

RESSOURCES

Les ressources doivent permettre à toute personne d'accéder à un niveau de vie digne, quels que soient son âge et son lieu de vie.

CONSTATS

Une majorité de personnes handicapées ne peut subvenir suffisamment à ses besoins.

La faiblesse des revenus constitue un frein à l'autonomie et peut entraîner une dégradation des conditions de vie de la personne handicapée.

OBJECTIFS

Apporter aides et informations aux personnes handicapées et à leurs familles concernant les dispositifs de ressources et d'aides sociales.

ACTIONS

- accompagner les personnes handicapées dans l'accomplissement de leurs démarches administratives relatives à leur situation financière,
- organiser des rencontres à destination des personnes handicapées et de leurs familles, afin de présenter les dispositifs existants et les possibilités de compléments de ressources,
- intégrer dans les actions de communication de l'association la position du mouvement Unapei sur le sujet des ressources des personnes handicapées,
- mettre à disposition le fonds documentaire de l'Unapei relatif à la gestion des ressources et du patrimoine de la personne handicapée.

VIEILLISSEMENT

L'allongement de l'espérance de vie est un fait de société. Pour les personnes handicapées il requiert une solution adaptée « tout au long de la vie ».

CONSTATS

Les avancées médicales ont fortement contribué à l'allongement de la vie des personnes handicapées. C'est un sujet prégnant pour leur accompagnement.

Les personnes handicapées sont souvent sujettes à un vieillissement prématuré et fulgurant.

OBJECTIFS

Répondre à la problématique du vieillissement de la personne handicapée en mettant en œuvre des solutions adaptées à l'âge et au degré de handicap.

Prendre en compte et respecter le statut de majeur de la personne handicapée.

Prévenir et accompagner les ruptures liées à l'avancée en âge.

ACTIONS

- établir un état des lieux prospectif des besoins liés aux différentes pathologies et aux niveaux d'autonomie,
- élaborer des projets de lieux de vie pour personnes handicapées âgées,
- recenser les solutions différentes et innovantes,
- intégrer dans les programmes de formation des professionnels le sujet de l'avancée en âge de la personne handicapée,
- initier de nouveaux projets, propres à l'association ou en partenariat, en vue d'une médicalisation de l'accompagnement,
- nouer des partenariats avec des EHPAD et accompagner l'accueil de personnes handicapées dans ces établissements,
- proposer à des professionnels des établissements des immersions en EHPAD ou des échanges de pratiques.

**UNE
TRAJECTOIRE
POUR 5 ANS...**



**POUR
LES
FAMILLES**

SOCIALISATION

La société doit changer son regard sur le handicap et ses représentations, car toute personne, quelle que soit sa différence, doit trouver sa place au sein de la cité. La socialisation et l'inclusion constituent dès lors un objectif primordial pour chaque famille concernée par le handicap.

CONSTATS

Les structures de droit commun sont dans la majorité bien connues et exploitées.

Des passerelles existent au sein de l'association ou en partenariat avec d'autres institutions.

Les manifestations proposées dans la cité sont relativement bien suivies.

Le droit au répit est peu connu des familles et souvent peu accessible.

OBJECTIFS

Développer le vivre ensemble.

Accompagner les familles en amont de la transition entre enfance et âge adulte en les sensibilisant à la prise d'autonomie.

Trouver le bon équilibre entre protection et droit.

Renforcer l'information des familles sur les thématiques de la citoyenneté, l'accès au droit commun, le droit au répit.

ACTIONS

- lister et publier les actions d'insertion pour partager les expériences de droit commun et en informer les familles,
- expliquer les règles relatives à la « citoyenneté » en restant à l'écoute des choix parentaux,
- inculquer les codes sociaux,
- créer du lien avec les associations tutélaires,
- développer le « Facile A Lire et à Comprendre ».

SCOLARISATION

L'inclusion scolaire en milieu ordinaire constitue une des spécificités de l'Aapei.

La scolarisation doit rester accessible à tous grâce à un accompagnement éducatif individualisé, adapté aux besoins de l'enfant handicapé et garantissant son épanouissement.

CONSTATS

Il existe une diversité des propositions de scolarisation.

Le parcours de scolarisation n'est pas toujours cohérent avec le projet du jeune.

Aucune scolarisation n'est proposée aux jeunes polyhandicapés.

OBJECTIFS

Poursuivre les actions assurant l'accès du jeune aux établissements scolaires.

Garantir un parcours scolaire en veillant à l'épanouissement de la personne handicapée et au respect de son projet de vie.

Rester vigilant sur les effets du maintien d'une scolarisation à tout prix.

Soutenir la coéducation entre parents et institutions scolaires.

Lutter contre les réponses inappropriées ou données par défaut.

Développer l'accès à la formation professionnelle.

ACTIONS

- adapter le projet de scolarisation aux potentialités du jeune en collaboration avec sa famille,
- accompagner les changements ou la fin d'un parcours scolaire,
- pérenniser et ajuster les dispositifs de scolarisation existants,
- inventer de nouvelles formes de scolarisation à temps partagé entre l'établissement médico-social et le milieu ordinaire,
- initier un mode de scolarisation pour les jeunes polyhandicapés.

PLACE DE LA FAMILLE DANS LA PRISE EN SOINS DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

La famille doit être garante du développement physique, psychique, intellectuel et moral de la personne handicapée en favorisant son épanouissement. L'accès à la santé constitue une priorité quel que soit l'âge de cette personne.

Le dépistage précoce doit permettre le repérage d'un dysfonctionnement ou d'un trouble du développement ou du comportement chez le très jeune enfant.

CONSTATS

La famille reste partie prenante dans la prise en soins de la personne handicapée, mais son suivi médical peut générer des différends entre elle et l'établissement.

L'avancée en âge des personnes handicapées mentales interroge les professionnels et les familles quant à l'organisation des parcours de soins.

Les jeunes parents qui s'interrogent sur le développement de leur enfant errent souvent au sein des institutions médicales pour obtenir une réponse à leurs questions.

OBJECTIFS

Informier et encourager les familles au dépistage précoce.

Maintenir le lien entre la famille et l'établissement d'accueil dans le projet de soins, en respectant le secret médical et les libertés de la personne et de sa famille.

Développer des solutions adaptées à la problématique du vieillissement des personnes handicapées.

ACTIONS

- prendre en compte la diversité des parcours de soins des personnes accueillies,
- adapter les lieux de vie en fonction de l'évolution des besoins de soins,
- créer des services et structures médicalisés pour adultes,
- renforcer la prévention et les soins liés au vieillissement,
- formaliser des conventions avec les services partenaires hospitaliers et extra hospitaliers,
- créer et organiser un comité d'éthique en y associant les familles,
- informer les familles quant aux différents dispositifs de couverture santé.

VIE INTIME AFFECTIVE ET SEXUELLE (VIAS)

Le droit à la Vie Intime Affective et Sexuelle, pour toute personne, quels que soient son âge et son handicap, est un préalable à toute réflexion sur ce sujet

CONSTATS

La VIAS est au cœur des préoccupations de chacun des établissements de l'association. Une réflexion y est menée et adaptée au public accueilli.

Le consentement lié à la vulnérabilité de la personne reste une des problématiques de cette question.

Des tabous sont encore présents au cœur des familles et au niveau du grand public.

OBJECTIFS :

Affirmer clairement et fortement que toute personne handicapée est sexuée et a droit à son émancipation.

Rester vigilant à la vulnérabilité des personnes handicapées en lien avec leur consentement éclairé.

ACTIONS

- sensibiliser les familles à cette question ; les impliquer dans la défense de ce droit commun en levant les tabous,
- développer des groupes de réflexion pour les familles,
- organiser des rencontres spécifiques associant familles et professionnels,
- communiquer auprès du grand public et développer des actions d'information.

**UNE
TRAJECTOIRE
POUR 5 ANS...**



**POUR
LES
PROFESSIONNELS**

CULTURE D'ENTREPRISE ASSOCIATIVE

La culture d'entreprise associative représente l'ensemble des connaissances, valeurs et comportements partagés par les salariés pour garantir le bon fonctionnement des établissements et services et la qualité de vie au travail.

Elle est imprégnée des valeurs de l'Aapei dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elle se définit par une identité professionnelle empreinte de reconnaissance, de possibilités d'implication et de participation, soutenue par un management de proximité.

CONSTATS

Les conditions de travail sont perçues comme satisfaisantes.

La responsabilisation des équipes est effective.

La circulation de l'information est considérée comme positive.

Les nouveaux salariés ne bénéficient pas systématiquement d'un accueil spécifique.

OBJECTIFS :

Pérenniser un environnement de travail positif.

Favoriser la formation et la qualification des salariés afin de garantir un accompagnement de qualité des personnes accueillies.

Permettre aux salariés d'être acteurs et associés aux projets dans un esprit de solidarité.

Promouvoir l'appartenance au mouvement parental.

ACTIONS

- amplifier la communication portant sur les valeurs et les orientations associatives,
- systématiser la démarche d'accueil des nouveaux salariés,
- mener un travail d'information et d'explications du rôle des instances représentatives du personnel,
- élaborer des nouvelles formes de reconnaissance du travail,
- permettre à chaque salarié d'accéder à un dispositif d'information et d'écoute concernant sa situation,
- informer sur les dispositifs concernant les prestations d'accompagnement social accessibles aux salariés.

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Le parcours professionnel d'un salarié associe projet de carrière et évolution personnelle. Il s'inscrit dans les missions confiées, en adéquation avec les valeurs et la culture de l'association.

CONSTAT

La formation est un moyen de reconnaître l'engagement d'un professionnel, d'accroître sa qualification et d'être valorisé.

OBJECTIFS

Permettre l'épanouissement du salarié et la réalisation d'un parcours professionnel et personnel valorisant.

Prévenir l'usure professionnelle.

Accompagner les transitions professionnelles et les besoins de changement.

Prioriser des actions de formation en lien avec les problématiques auxquelles les professionnels sont confrontés, telles que le vieillissement, la rupture de parcours, les situations de crise.

ACTIONS

- développer un service formation : connaissance des dispositifs, catalogue des formations, optimisation et mutualisation de moyens,
- utiliser l'entretien professionnel comme un levier d'accompagnement du plan de carrière,
- rendre effectives des mobilités internes et externes,
- inciter les professionnels les moins qualifiés à se former,
- favoriser des échanges interprofessionnels au sein du Gia4,
- trouver un équilibre entre formations collectives et individuelles.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

Un accompagnement de qualité passe par une Qualité de Vie au Travail qui allie l'intérêt du travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilité, un droit à l'erreur, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué.

CONSTATS

Les conditions de santé et la qualité de vie au travail vont de pair.

Il est nécessaire de maintenir la formation continue pour prévenir l'usure professionnelle et se sentir armé face aux nouvelles problématiques.

Le besoin de reconnaissance est à prendre en compte pour une bonne implication professionnelle.

Les conditions de travail sont perçues comme différentes entre les établissements.

OBJECTIFS

Maintenir l'implication et la motivation de l'ensemble des salariés.

Prévenir l'usure professionnelle.

Pérenniser un modèle de direction et de management de proximité auprès des équipes, des personnes accompagnées et des familles.

ACTIONS

- clarifier missions et compétences,
- définir les critères de qualité d'un travail bien fait,
- reconnaître la qualité du travail réalisé en introduisant une forme de valorisation,
- formaliser une démarche QVT en collaboration avec les instances représentatives du personnel,
- maintenir et généraliser des Groupes d'Analyse des Pratiques,
- favoriser les échanges et les ouvertures à d'autres secteurs ou d'autres fonctionnements,
- promouvoir une communication respectueuse et bienveillante entre professionnels.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

La démarche RSE s'inscrit dans les valeurs de l'association qui intègre dans ses activités les préoccupations sociales, environnementales et économiques. Elle entend ainsi contribuer aux enjeux du développement durable.

CONSTAT

À ce jour, peu d'actions sont formalisées dans ce domaine, tout est à construire.

OBJECTIFS

S'inscrire dans une démarche citoyenne de développement durable : économies, bonne utilisation des ressources, optimisation des moyens.

Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs pour une prise en compte de la RSE dans les pratiques quotidiennes et en faire une préoccupation collective.

Mener une réflexion globale pour aboutir à des propositions d'actions et d'amélioration des pratiques.

ACTIONS

- décliner un plan d'action à partir de textes de référence et d'un état des lieux,
- désigner un référent RSE par établissement afin d'exercer une veille, de faire des recommandations et d'évaluer les actions menées,
- systématiser la gestion des déchets et le recyclage ; viser le « zéro papier »,
- reconsidérer le parc automobile en vue d'un passage à l'hybride ou à l'électrique,
- installer progressivement la culture numérique : dématérialisation, numérisation, généralisation du courriel,
- adopter une gestion raisonnée des denrées alimentaires pour lutter contre le gaspillage.

**UNE
TRAJECTOIRE
POUR 5 ANS...**



**POUR
L'ASSOCIATION**

ACTION ASSOCIATIVE

L'action associative crée le lien indispensable et la proximité nécessaire entre l'association, les familles et les personnes en situation de handicap. Elle regroupe 3 domaines fondamentaux :

- l'action familiale : la raison d'être
- les services associatifs : la valeur ajoutée apportée à l'adhésion
- l'animation et l'événementiel : les rencontres et la convivialité

CONSTATS

Les familles perçoivent l'association d'abord à travers l'établissement d'accueil de leur enfant.

Le niveau d'engagement des familles et des bénévoles dans l'action associative est déterminant pour le fonctionnement et le devenir de l'association.

OBJECTIFS

Dynamiser l'action associative au niveau des familles et des personnes accompagnées.

Développer des actions associatives en direction des personnes sans solution ou dont l'accompagnement n'est pas satisfaisant.

Mener avec les établissements des actions communes et mutualisées sur tout le champ de l'action associative.

ACTIONS

- généraliser l'accueil des nouvelles familles de manière personnalisée avec une attention pour les parents de jeunes enfants,
- établir un « panier de services » accessible aux adhérents : soirées à thèmes, conseils, accompagnement de dossiers, documentation, mise en relation...,
- valoriser et développer le bénévolat,
- promouvoir des sorties conviviales en tenant compte des publics accueillis,
- valoriser et communiquer sur les initiatives de convivialité menées dans les établissements,
- renforcer les actions conjuguées des administrateurs référents et des directeurs en direction des familles.

GOVERNANCE

QUELLE GOUVERNANCE ASSOCIATIVE POUR DEMAIN ?

La gouvernance s'entend comme la manière de concevoir l'organisation de l'association. Elle désigne les principes et modalités d'animation, d'organisation et de fonctionnement afin d'assurer :

- la cohérence entre les valeurs et les actions
- la réalisation du projet associatif, sa lisibilité et sa capacité de renouvellement
- la participation de tous (familles, personnes handicapées, amis et professionnels)
- l'adhésion de toutes les parties prenantes au projet associatif

CONSTATS

L'association créée il y a 40 ans est animée en partie par des membres élus de la première heure.

L'importance et la visibilité prises par l'association impliquent des représentations multiples, une nécessaire répartition des tâches et une appréhension des domaines techniques du secteur.

L'implication de l'Aapei dans le Gia4 engage l'association à se positionner quant au sens et aux intérêts de la coopération associative pour les personnes accompagnées, les familles et les professionnels.

OBJECTIFS

Assurer la relève et développer les compétences des administrateurs et des responsables de commissions.

Organiser les passages de relais.

Permettre des mouvements dans la répartition des missions et des responsabilités.

Inscrire la coopération associative dans une dimension qui porte le Mouvement parental.

ACTIONS

- rechercher des personnes compétentes pour prendre une fonction active dans l'association,
- dédier un « parrain » à chaque nouvel administrateur,
- organiser des modalités d'accueil pour chaque nouvel administrateur : documentation, visite et présentation des établissements,
- mettre en œuvre un plan de formation pour tous les administrateurs,
- mettre en place un espace informatique partagé pour les administrateurs et les membres actifs de l'association,
- développer des temps de travail ou de formation communs avec les administrateurs des autres associations du Gia4.

**ET
MAINTENANT...**



POUR FAIRE VIVRE LE PAG....

LE METTRE EN ŒUVRE :

- Constituer un Comité de pilotage
- Etablir un plan d'action précisant des échéances et des référents
- Décliner les actions de façon transversale et dans les établissements
- Concevoir un outil de suivi et de communication
- Formuler le PAG en Facile A Lire et à Comprendre

ASSURER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS FIXÉS :

- Associer tous les acteurs : personnes accompagnées, familles, bénévoles, professionnels
- Vérifier annuellement la déclinaison des actions programmées
- Mesurer la mise en œuvre, identifier les écarts et marges de manœuvre
- Actualiser les actions menées et proposer de nouvelles pistes d'action
- S'appuyer sur la démarche qualité et d'évaluation des établissements

COMMUNIQUER :

- Présenter des résultats lors de l'AG
- Publier l'avancée du PAG de manière illustrée par axe d'orientation
- Tracer les actions réalisées dans le Trait d'Union, l'Aapei info et les rapports annuels des établissements

Un PAG qui **GUIDE**

Un PAG **OUTIL DE PILOTAGE** et
d'**AIDE À LA DÉCISION**

Un PAG pour une **DÉMARCHE**
D'AMÉLIORATION CONTINUE

Un PAG **OUTIL DE MANAGEMENT**
qui valorise le travail collectif

Un PAG qui interroge les besoins,
PRODUIT DU SENS et du **LIEN**
ENTRE ACTEURS



60 rue de la Grossau - CS 50046
67027 STRASBOURG CEDEX

 03 88 84 99 00 -  03 88 34 00 12
 siege@aapei-strasbourg.fr

www.aapei-strasbourg.fr

